



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES MOTIVÉES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 052 – 2016

Suivant la proposition de: Shany Leblanc

Dûment appuyée par: Danielle Morin

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2016

No: 053 -2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de février 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière : M. Gaétan Morin souligne que la CRÉ Lanaudière sera officiellement fermée cette semaine.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis

No: 054 – 2016

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de février 2016, d'un total de 5 permis pour une valeur de 23 000 \$.

7.2 Demande à la CPTAQ – 2016-01

No: 055 -2016

CONSIDÉRANT QUE la demande d'*aliénation*, de *lotissement* et d'*utilisation à une fin autre que l'agriculture* d'une partie du lot 481 Ptie de M. Christian Breton est conforme aux dispositions du règlement de zonage et de lotissement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite vendre une partie de son lot afin de financer son projet agrotouristique et que pour ce faire, il doit y avoir aliénation, lotissement et autorisation d'*utilisation à une fin autre que l'agriculture* d'une partie du lot 481 Ptie;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visée par la demande n'est pas exploitable à des fins agricoles par le propriétaire (par sa petite superficie et sa proximité de résidences);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit formuler par résolution une recommandation à la CPTAQ en se basant sur l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visée par la demande est séparée physiquement du reste de la terre agricole par un profond fossé et qu'elle est contiguë à un développement résidentiel, l'aliéner ne briserait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'*aliénation*, le *lotissement* et l'*utilisation à une fin autre que l'agriculture* d'une partie du lot 481 Ptie pour la parcelle de terrain visée par la demande de M. Christian Breton, soit une (1) parcelle du lot 481 Ptie du Rang 09 du cadastre de la Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Développement domiciliaire « Les Boisés Ste-Marcelline » – phase 2

No: 056 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est déjà au fait de la phase 1 du développement domiciliaire de la rue Du Piedmont;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs désirent officialiser le début de la phase 2 du développement;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs souhaitent abattre les arbres pour pouvoir ouvrir la continuité de la rue Du Piedmont;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont un plan d'aménagement forestier en bonne et due forme réalisé par un ingénieur forestier;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'ACCORDER l'ouverture de la continuité de la rue Du Piedmont et d'accepter le projet de lotissement projeté pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire « Les Boisés Ste-Marcelline ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Contrat de location de salles

No: 057 -2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit mettre à jour son contrat de location de salles (salle communautaire et chalet des loisirs);

CONSIDÉRANT QUE les prix doivent être ajustés en fonction des frais de la SOCAN et de l'ajout de la TPS et de la TVQ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER le contrat de location de salles annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Vente pour non-paiement de l'impôt foncier 2016

No: 058 -2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a envoyé à la MRC de Matawinie une liste des débiteurs n'ayant pas acquitté leurs impôts fonciers en date du 1^{er} novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour deux des immeubles sur cette liste préliminaire;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'APPROUVER la liste officielle des immeubles de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare qui seront vendus pour non-paiement de l'impôt foncier en juin 2016 et de demander à la MRC de Matawinie de procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour les deux immeubles identifiés par les matricules 9404 69 7320 0 000 0000 et 9405 80 6421 0 000 0000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de février 2016

No: 059 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de février 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	février	89 514,86 \$
Salaires	février	18 184,51 \$
Mensuels	février	216 058,92 \$

TOTAL 323 758,29 \$

Représentés par les chèques C1600049 à C1600107, L1600016 à L1600029 et D1600043 à D1600083.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Formation « Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-OTUND) »

No: 060 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que M. Alain Giroux, responsable des équipements, soit qualifié comme opérateur en eau potable pour les réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la formation « Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-OTUND) » est disponible au printemps 2016 au coût de 2 625 \$ + frais du formateur + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la formation de M. Alain Giroux est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'INSCRIRE M. Alain Giroux à la formation « Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-OTUND) » offerte par Emploi-Québec, d'appliquer la dépense au GL 02-320-00-454-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fête de la Famille

No: 061 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite tenir à nouveau en 2016 la Fête de la Famille, qui fut un succès en 2015;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 600 \$ est prévu pour cette fête au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE la programmation pour la Fête de la Famille, qui aura lieu le 12 juin (remis au 19 juin en cas de pluie), est planifiée;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'AUTORISER la dépense de 600 \$, d'appliquer la dépense au GL 02-701-91-691-04 pour les modules gonflables, les jeux d'adresse, la collation et autres achats nécessaires à la réalisation de la Fête de la Famille 2016 et d'autoriser les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Spectacles à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline – autorisation de dépenses

No: 062 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite promouvoir la programmation de spectacles 2016 et ainsi augmenter la vente de billets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour faire la publicité des spectacles :

- 1 008 \$ plus taxes (publicité TC Média)
- 900 \$ (environ) publipostage (Postes Canada)
- 1 000 \$ (environ) plus taxes pour l'impression de la publicité (Unimage)

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'APPROUVER les dépenses totalisant environ 3 000 \$, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-691-22 et d'autoriser les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Entretien et restauration des sculptures au Pavillon de l'étang

No: 063 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que soient restaurées les deux sculptures de bois qui ont été réalisées dans le cadre du Festival des Artisans 2012 et 2013, sculptures offertes par les Artisans sculpteurs de Lanaudière (nommées « Le banc des moutons » et « La selle, le chapeau et les bottes de cuir »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de PM Sculpture au montant de 500 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'OCTROYER le contrat de restauration des deux sculptures de bois au Pavillon de l'étang à PM Sculpture au montant de 500 \$ plus taxes, d'appliquer la dépense au GL 02-702-93-522-01 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Rapport d'activités annuel 2015 du service incendies

No: 064 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités annuel 2015 a été acheminé à la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare par le Directeur du Service Sécurité incendie de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a pris connaissance du rapport d'activités annuelles du Service Sécurité incendie;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'ADOPTER le rapport d'activités annuel 2015 tel que préparé par le Service Sécurité incendie de la municipalité de Rawdon, qui dessert la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Permis de voirie - Entretien et raccordement routier

No: 065 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTMDET;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carole Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire les demandes de permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'année 2016. Les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise excèdent 10 000 \$ devront faire l'objet d'une résolution distincte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Journée de l'environnement

No: 066 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a octroyé 500 \$ pour « Mai, mois de l'arbre et des forêts » au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) accorde à la Municipalité une subvention de 500 \$ par l'entremise de son Programme *Famille au jeu*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre la tenue de son activité annuelle de distribution d'arbres aux citoyens le 15 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité évalue les coûts à 1 000 \$ selon la ventilation suivante :

- Matériel pour les semis pour les élèves de l'école primaire : 200 \$
- Arboriculteur : 200 \$ (soumission Guylain Boudreau)
- Monsieur Jardin : 200 \$ (soumission Jasmin Lafortune)
- Affiches : 219 \$ (soumissions UNIMAGE)
- Autres dépenses : 181 \$

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

D'AUTORISER les activités et les dépenses reliées à la tenue de la *Journée de l'environnement* pour un montant de 1 000 \$, d'appliquer les dépenses au GL 02-470-00-650-00 (Projet environnement) et d'autoriser les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Dépôt du Rapport « Suivi environnemental des cours d'eau de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare – Saison 2015 »

No: 067 – 2016

Dépôt du rapport annuel de suivi environnemental des cours d'eau de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare – 2015.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion – Règlement 385-2016 – Code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare

Avis de motion est par les présentes donné par M. Marcel Thériault qu'il sera déposé à la séance régulière du 11 avril 2016, pour adoption, un règlement sur le code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare. M. Marcel Thériault demande également dispense de lecture dudit règlement.

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 FQM – renouvellement de l'adhésion et inscription au congrès 2016

No : 068 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 1 475,03 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les informations concernant le congrès 2016 de la FQM;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE RENOUVELLER l'adhésion de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à la FQM pour l'année 2016 et d'appliquer cette dépense de 1 475,03 \$ plus taxes au GL 02-110-00-494-00;

D'INSCRIRE Mme Danielle Morin et Mme Chantal Duval au congrès 2016 de la FQM et d'appliquer les dépenses s'y rattachant au GL 02-110-00-346-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 069 – 2016

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 35.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière